



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 7/2014

le 7 mai 2014

Concerne :

Soutien au contre-projet à l'initiative « Sauver Lavaux ».

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Dans sa séance du 17 mars dernier, la Municipalité a décidé de soutenir officiellement le contre-projet à l'initiative « Sauver Lavaux » et invite la population boélande à en faire de même.

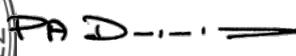
Elle partage ainsi les arguments du Conseil d'Etat, de l'écrasante majorité du Grand Conseil et de l'ensemble des communes de Lavaux qui considèrent que la troisième initiative de Franz Weber est celle de trop et recommande en conséquence son rejet dans les urnes le 18 mai 2014.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :





Lyonel Kaufmann

Pierre-A. Dupertuis

Annexe : texte de soutien au contre-projet

Adopté par la Municipalité le 17 mars 2014



Non à l'initiative de trop !



A l'état de nature, Lavaux était une terre pentue et broussailleuse, sans charme particulier. C'est le travail des moines puis des vigneron qui, en mille ans, a progressivement transformé cette nature sauvage en un paysage construit, embelli par 450 km de murs soutenant 10 000 terrasses. En conséquence, la sauvegarde du vignoble doit permettre à ceux qui cultivent la vigne de continuer à s'adonner à cette activité économique avec dynamisme. Pour sauver Lavaux, il ne suffit pas de sauver les pierres seulement, il faut sauver le sang qui coule dans nos pierres. C'est exactement l'objectif poursuivi par le contre-projet à la troisième initiative de Franz Weber.

Tous les membres du Conseil d'Etat, l'écrasante majorité du Grand Conseil et l'ensemble des communes de Lavaux considèrent que la troisième initiative de Franz Weber est celle de trop et recommandent en conséquence son rejet dans les urnes le 18 mai 2014. La législation actuellement en vigueur, qui a permis à Lavaux de faire son entrée dans la liste des sites inscrits par l'UNESCO, sortira encore renforcée par le contre-projet.

Les conséquences de l'initiative pour les communes et ses habitants seraient graves :

- Perte totale d'autonomie communale en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions.
- Impossibilité de construire des parkings souterrains recouverts de vignes.
- Mise sous cloche et asphyxie progressive de tout Lavaux en raison d'une interdiction totale de construire, y compris sur les terrains légalement considérés comme des zones à bâtir.

Pour toutes ces raisons, la Municipalité de La Tour-de-Peilz recommande vivement à sa population

- 1 de rejeter la troisième initiative de Franz Weber**
- 2 de soutenir le contre-projet du Conseil d'Etat**
- 3 en cas d'acceptation des deux, de préférer le contre-projet**